AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0922
FR0011471291-FS0410

29 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2015, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2015, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 334 974 actions YMAGIS représentant 669 948 droits de vote, soit 4,27% du capital et 6,27% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 851 594 actions représentant 10 686 874 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.